

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION SIEG

La commune de Plouguerneau a signé la convention SIEG avec l'association « Familles rurales », vendredi 21 décembre 2018. Un moment d'une grande importance pour les deux partenaires et qui relève d'une première en Finistère ! Yannig Robin, Maire de Plouguerneau nous en parle.

> Que venez-vous de signer avec l'association Familles Rurales ?

Reconnue d'utilité publique, Famille Rurales est une association qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. Elle travaille aussi en interface avec les écoles et l'Espace jeunes et s'engage activement dans le plan d'éducation local (PEL).

Nous venons de reconnaître comme « service d'intérêt économique général » (SIEG) ses activités, menées dans le cadre des services d'accueil périscolaire et de centre de loisirs. Rares sont les collectivités qui s'aventurent sur ce chemin. C'est d'ailleurs une première, sous réserve d'information contraire, dans le Finistère !

> Pourquoi changer le mode de contractualisation entre la commune et Familles Rurales ?

Cela permet de fixer le cadre général du soutien de la collectivité à l'association, mais surtout de sécuriser les financements publics (subventions, locaux, moyens humains) qui lui sont octroyés pour réaliser ses missions d'intérêt général.

Depuis sa création en 1969, Familles Rurales joue un rôle fondamental. La commune met à sa disposition des locaux au centre-bourg comme à Lilia, des moyens humains et lui verse une subvention chaque année. Confrontée à une baisse des subventions accordées par l'Etat, elle avait une augmentation de sa subvention communale de 5 000 €. Or le niveau des soutiens cumulés dépasse sur 3 ans, les seuils admis par la commission européenne.

En créant un SIEG, nous visons à sécuriser juridiquement et financièrement l'association. Ce sujet est d'une réelle complexité juridique, mais nous avons pu nous appuyer sur les compétences de Solenn Douguet, directrice adjointe à la mairie, qui a suivi ce dossier avec brio ! Cette qualification de SIEG permet de soutenir ou de contribuer au financement des activités de l'association, sous la forme de compensation de charges liées aux missions d'intérêt général.

> Quel profit pour Familles Rurales et la commune ?

Assurément, la redéfinition d'une richesse ! Richesse qui ne peut être cantonné qu'à sa seule appréciation financière : reconnaître localement Familles rurales comme « service d'intérêt économique général », c'est reconnaître plus globalement tout ce qu'elle apporte à la commune, en matière de lien social, d'éducation populaire et d'engagement bénévole.



de gauche à droite : Andrew Lincoln, 1er adjoint, Ghislaine Le Goff, directrice du centre de loisirs, Yannig Robin, maire de Plouguerneau, Delphine Riche de la Fédération départementale de Familles Rurales, Andaud Henry, président de Famille Rurales, et Patrice Thépaut, membre du conseil d'administration de l'association.